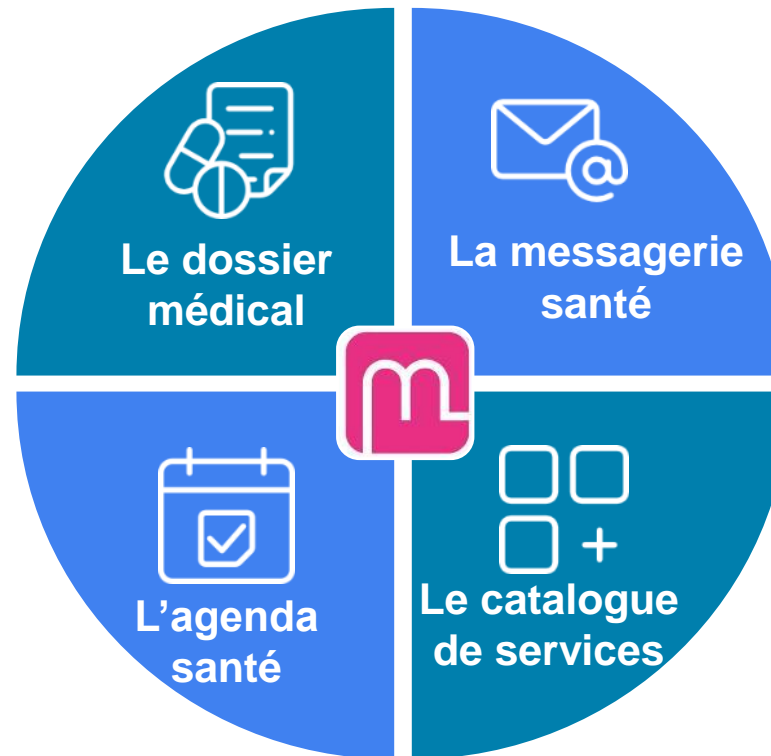


# Fonctionnalités de Mon espace santé

## Grâce à Mon espace santé, l'utilisateur aura accès à 4 fonctionnalités majeures:

Consultation et alimentation du **dossier médical** (documents, profil médical, historique des soins). Cette brique s'appuie sur l'actuel **DMP** dont l'historique est repris pour les anciens utilisateurs.

Agrégations des événements liés au parcours de soin de l'utilisateur via un **agenda**



Réception en toute sécurité des informations personnelles en provenance des professionnels de santé de l'utilisateur via un service de **messagerie sécurisée** de santé

Accès à des applications de santé labellisées par l'état via un « store » santé (portails patients, applications et objets connectés référencés)

# Le mécanisme de création automatique

La loi OTSS de juillet 2019 prévoit la la création automatique, sauf opposition de la personne



Toutes les personnes rattachées à un régime d'assurance maladie français sont notifiées de l'arrivée de Mon espace santé



Un courrier (mail ou postal) fournit les modes d'opposition et d'accès au service



Si l'utilisateur active son accès, Mon espace santé est créé

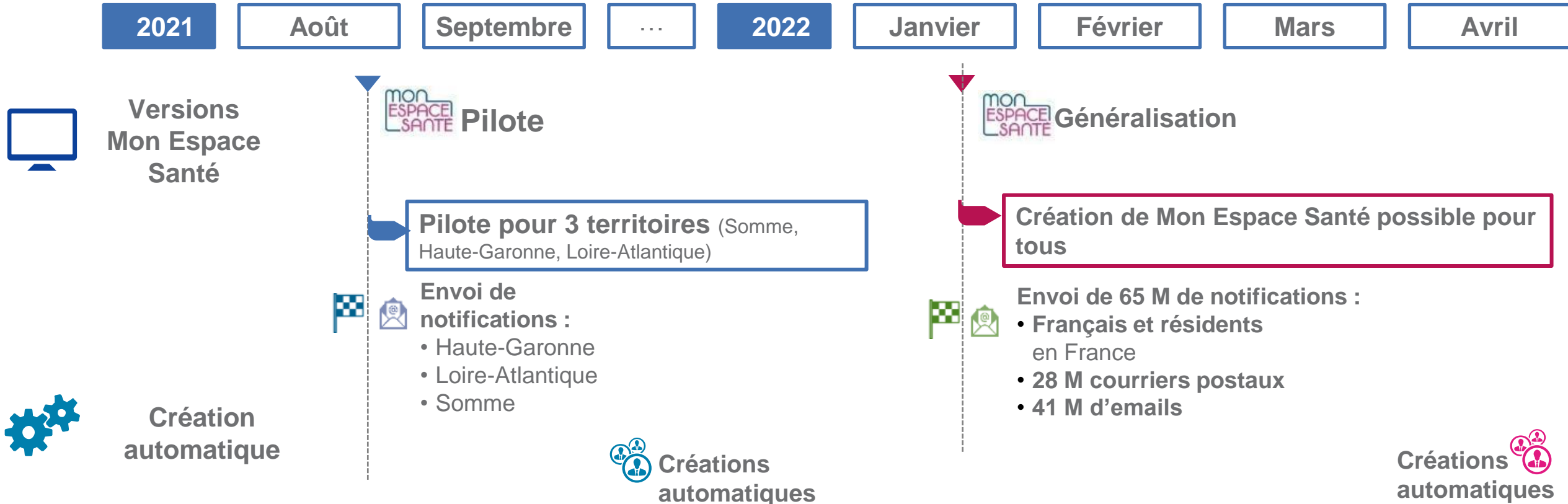


Si l'utilisateur s'oppose, Mon espace santé ne sera pas créé



Au bout d'un mois et 10 jours après l'envoi du courrier, si l'utilisateur ne s'est pas connecté ni opposé, **Mon espace santé est automatiquement créé.** Un professionnel peut écrire au patient via sa messagerie sécurisée de santé ou alimenter le DMP de la personne.

# Le calendrier de déploiement



# Démonstration du service

---

<https://youtu.be/yBnmth1JeqQ>